

A L'HOTEL QUEEN MARY

Société Anonyme au capital de 250 000 Francs
Siège Social : PARIS 8ème - 9, rue Greffulhe

RCS PARIS B 562 077 438
SIRET 562 077 438 000 17

Tal de COMMERCE de PARIS N° dépôt 19 OCT. 1998 86068

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 1998

L'an 1998, le 26 juin, à 11 heures,

Les actionnaires de la Société Anonyme "A L'HOTEL QUEEN MARY", au capital de 250 000 Francs, divisé en 2 500 actions de 100 Francs chacune, dont le siège est à PARIS 8ème - 9, rue Greffulhe, se sont réunis au siège social, en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi, par les soins du Conseil d'Administration, une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée présents lors de son entrée dans la salle de réunion.

Monsieur David BYRNE préside l'assemblée en qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société "A L'HOTEL DU BOIS" représentée par **Madame Jeanne de CHAVANES** et **Madame Alix de CHAVANES** représentant, tant par elles-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, présentes et acceptant, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Alix de CHAVANES est désignée comme Secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

A Compteur
Il constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée par les membres du bureau que *le* actionnaires, possédant *2436* actions et représentant une somme de *243600* Francs, sont présents ou représentés.

L'assemblée, réunissant ainsi plus du quart du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président dépose ensuite sur le bureau, à la disposition de l'assemblée :

- 1 - L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1997.
- 2 - Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1997.
- 3 - Le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.
- 4 - La feuille de présence signée de tous les actionnaires présents et à laquelle sont joints les pouvoirs des actionnaires représentés.
- 5 - Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
- 6 - Un exemplaire de la lettre de convocation adressé au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception.
- 7 - La liste des actionnaires.

Sur les 2 exemplaires

Paraphé
[Signature]

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport spécial du Commissaire aux comptes, le projet des résolutions proposées à l'assemblée, la liste des actionnaires, ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 de la Loi N° 66-537 du 24 juillet 1966 et 135 du décret N° 67-236 du 23 mars 1967, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Monsieur le Président déclare, en outre, que le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours au moins avant la présente réunion.

L'assemblée, à l'unanimité, lui donne acte de ces déclarations et les reconnaît exactes.

Puis, Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * **Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1997 et rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.**
- * **Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions.**
- * **Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.**
- * **Affectation des résultats.**
- * **Renouvellement ou nomination des membres du Conseil d'Administration.**
- * **Allocation de jetons de présence.**
- * **Questions diverses.**
- * **Pouvoirs au porteur.**

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations dudit exercice, dont les comptes vont être présentés à l'assemblée.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice.

Diverses observations sont alors échangées et puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1997, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 530 870 Francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, approuve successivement dans les conditions de l'article 103 de ladite loi, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote.



- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale donne à chacun des membres du Conseil d'Administration, quitus pur et simple, entier et définitif de sa gestion pour l'exercice écoulé et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice considéré, clos le 31 décembre 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- QUATRIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale d'affecter le **bénéfice net comptable** de l'exercice clos le 31 décembre 1997, s'élevant à la somme de **530 870 Francs**, de la façon suivante :

- Une somme de	378 905 F
à l'apurement du poste " Report à Nouveau " débiteur.	
- Une somme de	143 369 F
au poste " Autres Réserves " qui passe ainsi de 296 631 Francs à la somme de 440 000 Francs.	
- Le solde, soit la somme de	8 596 F
en instance d'affectation au poste " Report à Nouveau ".	-----
TOTAL EGAL au bénéfice net comptable	530 870 F

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- CINQUIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- SIXIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de :

- **Monsieur David BYRNE,**

arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de **six années**, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2004 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2003**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur David BYRNE présent à l'assemblée, en acceptant le renouvellement de son mandat d'Administrateur déclare qu'il n'exerce toujours aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions d'administrateur de la société.

- SEPTIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de :

- Madame Jeanne de CHAVANES,

arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de **six années**, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2004 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2003**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Jeanne de CHAVANES présente à l'assemblée, en acceptant le renouvellement de son mandat d'Administrateur déclare qu'elle n'exerce toujours aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions d'administrateur de la société.

- HUITIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de :

- Madame Alix de CHAVANES,

arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de **six années**, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2004 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2003**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Alix de CHAVANES présente à l'assemblée, en acceptant le renouvellement de son mandat d'Administrateur déclare qu'elle n'exerce toujours aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions d'administrateur de la société.

- NEUVIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de :

- Madame Colette HANICOTTE,

arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de **six années**, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2004 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2003**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Colette HANICOTTE a fait savoir par avance, qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat d'Administrateur ayant déclaré qu'elle n'exerce toujours aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions d'administrateur de la société.



- DIXIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 1997, une somme de **18 032 Francs**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- ONZIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour faire tous dépôt et publications, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Pour copie conforme
Le Président du Conseil d'Administration

Signature


A L'HOTEL QUEEN MARY

Société Anonyme au capital de 250 000 Francs
Siège Social : PARIS 8ème - 9, rue Greffulhe

RCS PARIS B 562 077 438
SIRET 562 077 438 000 17

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 1998

L'an 1998, le 26 juin

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme "A L'HOTEL QUEEN MARY", au capital de 250 000 Francs, dont le siège social est à PARIS 8ème - 9, rue Greffulhe se sont réunis au siège social, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, tenue ce jour, sur la convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur David BYRNE, Administrateur,
- Madame Jeanne de CHAVANES, Administrateur,
- Madame Alix de CHAVANES, Administrateur,
- Madame Colette HANICOTTE, Administrateur,

Seuls membres composant le Conseil d'Administration de la Société.

REGISTRE DE PRESENCE - QUORUM :

Monsieur David BYRNE assure la présidence constate et prend acte :

- 1 - Qu'en entrant en séance, chaque Administrateur présent a apposé sa signature sur le registre de présence.
- 2 - Que plus de la majorité des membres du Conseil d'Administration assistent à la réunion, celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration.
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration.
- Répartition des jetons de présence
- Questions diverses.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté, sans observation par le Conseil.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur David BYRNE rappelle aux membres du Conseil d'Administration que son mandat de Président du Conseil d'Administration est venu à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui s'est tenue ce jour.

Cette assemblée ayant décidé de le renouveler dans ses fonctions d'Administrateur, **Monsieur David BYRNE** demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir renouveler son mandat de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de ses fonctions d'Administrateur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont décidé, à l'unanimité de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de **Monsieur David BYRNE**, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2004 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2003**.

Monsieur David BYRNE jouira des mêmes pouvoirs qui lui ont été précédemment conférés par le Conseil d'Administration.

REPARTITION DES JETONS DE PRESENCE ATTRIBUES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer la somme de **18 032 Francs**, attribuée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue ce jour, à **Madame Alix de CHAVANES** à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours.

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par deux Administrateurs.

Pour Copie Conforme
Le Président du Conseil d'Administration

